

Sujet : [INTERNET] Implantation éoliennes Commer Martigné enquête publique

De : <

Date : 23/05/2022 15:35

Pour : <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Le château de Bourgon classé monument historique avec vue à l'horizon sur des forêts doit être protégé et ne pas subir l'implantation d'éoliennes qui vont détériorer un paysage unique. Ce lieu est fréquenté par de nombreux passionnés de musique et qui est donc un milieu culturel à privilégier.

Dominique HAMARD
Avocat honoraire

53000 LAVAL